

DEFINIR ET ZONER LES PAYSAGES VITICOLES ETUDE DE CAS EN CÔTES DU RHÔNE GARDOISES

DEFINITION AND PLANNING OF VITICULTURAL LANDSCAPES CASE STUDY IN THE "CÔTES DU RHÔNE GARDOISES"

Laurence FABBRI¹ ; Monique DEMARQUE² ; François MICHAUD³

¹ et ² CNRS UMR 5045, Université Paul. Valéry, Route de Mende,
34199 Montpellier cedex 5, France.

³ Université Montpellier I, 5 bd Henri IV, BP 1017, 34006 Montpellier cedex 1, France.

Mots clés : paysages viticoles, définition, analyse, zonage, Côtes du Rhône gardoises.

Key words : viticultural landscapes, definition, analyze, zoning, Côtes du Rhône gardoises.

RESUME

Les préoccupations actuelles autour des paysages viticoles vont au-delà des clichés promotionnels développés par les stratégies marketing. En effet, les paysages sont aujourd'hui au cœur d'une demande sociale croissante qui se traduit par différentes lois (la loi paysage de 1993, le paysage reconnu comme patrimoine commun de la nation par la loi n°95-101, la création du Conseil national du paysage par arrêté du 8/12/2000). Plus que des vitrines, les paysages deviennent ainsi de véritables objets de consommation et forment les nouveaux supports du développement d'un territoire et de ses activités. Ainsi, pour le vin, les paysages viticoles constituent de véritables enjeux pour la filière. Mais pour que les paysages viticoles servent la filière, elle a besoin de les identifier, de les caractériser, de les nommer et donc de les zoner. Cette communication a pour objectif de définir et d'identifier la diversité que recouvre l'expression de paysages viticoles. Partant d'une définition vaste et subjective, nous proposons une grille d'analyse théorique visant la caractérisation des paysages liés à l'activité vitivinicole par une typologie. Cette première approche rend donc plus lisible le concept de paysage viticole en soulignant la diversité de ses composants et de ses expressions. Sans se limiter à une approche théorique des paysages viticoles, l'ensemble de la démarche est appliqué dans un second temps à un cas concret, la partie gardoise de l'Appellation d'Origine Contrôlée Côtes du Rhône.

ABSTRACT

Current worries about viticultural landscapes are beyond basic views that are shown through marketing strategies. Thus, as an answer to wider social needs, several laws protecting landscape were enforced in the last few years [eg. "loi paysage" in 1993, acknowledgment of the landscape as a National and common heritage with the law 95-101, implementation of the landscape National council in December 2000]. However, besides legal steps, the landscape becomes a mass consumption product that has a deep impact on the land development and its activities. Therefore, viticultural landscapes influence the wine sub sector through economical and cultural assets.

However, in order to support the wine sub sector viticultural landscapes must be known, described and named ; in addition their land use has to be planned. First of all, a clear overview of viticultural landscapes must be conducted to help sub sector's actors to define the latter. Furthermore, and as a result, viticultural landscapes diversity will be identified. Starting from a wide and subjective concept, we suggest an analysis framework that would allow us to qualify landscapes with vineyards' activities. We have based our methodology on a systemic analyze that gathers similar units, and ends up in creating a vineyards' typology. Therefore, this first step shows a diversity that clarifies the viticultural landscape concept. However, this article is not restricted to a theoretical approach, and shows the application of our method on a practical case study conducted in the Gardoise area of the "AOC Côtes du Rhône".

INTRODUCTION

Depuis peu, les paysages viticoles suscitent en France un intérêt croissant de la part des professionnels. Le sujet est d'actualité pour les syndicats de défense d'appellation, comme pour les comités interprofessionnels mais aussi les collectivités territoriales. Pour les professionnels, les paysages viticoles constituent un nouvel outil de développement de leurs stratégies. Que ce soit au niveau de l'entité cultivée, de la valorisation du produit ou de la création de supports de communication, les paysages sont omniprésents. Pourtant, quelques parcelles de vignes ne génèrent pas forcément un paysage remarquable. Appliqué à chaque vignoble, le tout paysage a peu d'intérêt. En revanche, chaque vignoble possède en certains points des particularités, des intérêts ou attributs pouvant être intégrés dans de nouvelles stratégies de qualification de la production. L'utilisation du paysage viticole peut être un moyen supplémentaire d'ajouter de la valeur à celle déjà contenue dans le vin. Car si la valeur agronomique des terroirs est difficilement perceptible par les consommateurs, la valeur esthétique des vignobles, plus subjective, semble plus abordable. Ainsi, **les usages des vignobles évoluent**. Cette extension des fonctions viticoles des terroirs demande de connaître les spécificités paysagères d'un vignoble, de recenser ses éléments visuels identitaires, afin de les valoriser et de les intégrer dans des stratégies de consommation nécessitant le plus souvent des aménagements en terme d'accueil, de déplacement et d'encadrement de fréquentation, car tout n'est pas à voir, tout n'est pas visible. Dès lors, les besoins de paysage pour la filière vitivinicole reposent sur une connaissance différente des vignobles, une connaissance non pas agronomique, mais une **connaissance sensible** reposant sur une approche **visuelle et esthétique**.

Dans ce contexte, le syndicat général des Côtes du Rhône, fortement impliqué dans un projet de territoire "Gard Rhodanien" à travers la mise en place d'un Programme Local pour l'Environnement et l'Emploi à l'initiative de RTE (Réseau de Transport de l'Electricité), nous a sollicité afin de définir et de caractériser les paysages viticoles de la partie gardoise de son appellation. Cette étude a pour objet :

- de proposer une définition des éléments identitaires des paysages viticoles,
- d'établir un état des lieux par l'évaluation de ces différents critères,
- de sélectionner des entités au sein des 54 communes formant l'appellation qui, par leurs caractéristiques, peuvent faire l'objet d'une promotion.

Nous présentons ici les premiers résultats de l'étude menée sur la partie méridionale de la zone¹ (carte de localisation de la zone d'étude).

¹ L'ensemble des résultats devant être rendus au mois de décembre 2002.

DE LA NOTION DE PAYSAGE VITICOLE A SON IDENTIFICATION TERRITORIALE

- DEFINITION

Comme tous autres paysages exprimés par une activité agricole, les paysages viticoles renferment des dimensions multiples : historiques, culturelles, patrimoniales, architecturales, identitaires, mais aussi économiques. Cette dimension économique est aujourd'hui la plus recherchée. Sa formulation est très récente. Elle va au-delà d'une connaissance des attributs identitaires vitivinicoles d'un vignoble et de son possible classement par l'UNESCO. Elle vise plutôt à inciter de nouveaux usages autour des vignobles à savoir leur consommation par leurs fréquentations mais aussi leur consommation par leurs perceptions. Son objectif est de parvenir à mettre du paysage en bouteille, d'associer un paysage à un vin par la création d'un discours commun imagé. Cette recherche d'une adéquation "beau - bon" demande de formaliser au mieux les représentations de chacun par la connaissance esthétique des vignobles, c'est-à-dire l'identification des paysages viticoles.

Cette approche économique des paysages viticoles relève d'une définition particulière qui reste cependant assez simple.

En effet, un paysage viticole peut se définir comme :

- une entité révélée par la culture de la vigne dont la fonction première est de produire du raisin. Pourtant, quelques parcelles de vignes ne génèrent pas forcément un paysage viticole.

Il faut également prendre en compte :

- les éléments associés à l'activité viticole (l'habitat fonctionnel ou résidentiel, les voies de communication, la végétation d'accompagnement...)

et,

- les évolutions du paysage : des évolutions courtes en fonction des saisons, ou des évolutions longues en fonction des individus et de leurs pratiques. Cette approche souligne l'aspect dynamique des paysages. Elle permet d'éviter une vision figée de l'identité esthétique d'un territoire qui serait plus un inconvénient qu'un avantage au développement de l'activité vitivinicole.

- METHODE

Actuellement, l'outil le plus adapté pour un travail de délimitation reste le Système d'Information Géographique (SIG). Dans notre cas, il permet d'aboutir à un "zonage paysager" des vignobles car il permet notamment de croiser des données quantitatives à des données qualitatives. Ces données qualitatives restent les plus importantes dans toutes études paysagères. Elles relèvent de l'observation visuelle, car un paysage est avant tout un point à voir, mais est également un point pour voir.

Aussi, la méthodologie retenue s'organise autour de la création d'un SIG à partir du logiciel ArcView. Elle repose sur une démarche successive et progressive en deux temps qui permet d'aboutir à des **Unités Paysagères Viticoles (UPV)**.

1- Dans un premier temps, l'approche quantitative, approche la plus objective, correspond à un travail de numérisation cartographique au 1/25000^{ème} (schéma n°1).

Trois types de cartes peuvent être réalisés :

- une carte du relief, par l'intermédiaire d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT), afin de faire ressortir les différentes entités naturelles du milieu ;
- une carte simplifiée de l'occupation du sol qui distingue les parcelles cadastrales plantées en vigne des autres cultures, des zones boisées, des zones urbanisées ;
- une carte des principaux réseaux qui fait apparaître les voies de communication (routières et ferroviaires), le réseau hydrographique et électrique.

Superposées les unes aux autres, ces trois cartes permettent de mettre en évidence au sein d'un vignoble des Entités Paysagères Viticoles (EPV). Ces entités paysagères viticoles correspondent à une connaissance préalable du vignoble. Elles permettent d'obtenir un premier aperçu du vignoble en distinguant des entités identifiées par l'état des lieux de leurs caractéristiques d'usage. En outre, cette première analyse permet de localiser et de fixer le nombre des points d'observation indispensables pour l'approche qualitative. Le choix des points d'observation se fait en fonction de leur accessibilité et de leur implantation au sein des zones majoritairement plantées en vigne.

2- Dans un second temps, l'approche qualitative relève d'analyses visuelles de deux types : une analyse visuelle interne et une analyse visuelle externe (schéma n°2).

a) L'analyse visuelle interne consiste, à partir des points d'observation, à définir les spécificités viticoles de chaque entité paysagère viticole pré-délimitée par le travail de cartographie. **L'observation se fait de la zone viticole vers son extérieur**, à partir d'une grille d'analyse identique pour chaque point d'observation. Cette première analyse visuelle permet de caractériser les spécificités de l'activité viticole. Elle permet également d'identifier les éléments marquants associés à cette activité. Ces éléments sont identifiés comme susceptibles de devenir à leur tour des points de retour visuel utilisés dans le deuxième temps de l'approche qualitative.

b) L'analyse visuelle externe s'attache à **observer les entités paysagères viticoles à partir de leur extérieur**. L'objectif est de comprendre la manière dont elles sont vues. Cette seconde analyse consiste donc en un **retour visuel vers les vignes** à partir des éléments marquants identifiés dans l'approche interne. Chaque point est appréhendé à partir d'une même grille d'observation.

Les observations portées dans chaque grille d'analyse visuelle sont intégrées sous forme de tableau dans le Système d'Information Géographique. Associées aux premières cartes, ces informations permettent de faire apparaître au sein de chaque entité paysagère viticole des **unités paysagères viticoles (UPV)**. Chaque unité paysagère viticole se définit donc par un état des lieux de ses spécificités paysagères issues de l'activité viticole (taille et agencement du parcellaire, localisation, bâti d'exploitation ou d'habitation, haies d'accompagnement, végétation...). La construction d'une typologie permet de regrouper les unités paysagères viticoles. En effet, l'intérêt d'une identification des paysages viticoles n'est pas de multiplier les unités de paysages observées. Leur fréquentation ainsi que leur communication seraient alors trop compliquées, car trop diversifiées et certainement confuses pour les consommateurs. La typologie se décline autour de l'adéquation intérêt paysager - identité

viticole. Elle prend donc en compte les dimensions de production mais aussi de consommation des paysages viticoles, et peut être formulée de la manière suivante :

Type 1 : paysage remarquable et identité viticole peu marquée

Type 2 : paysage remarquable et identité viticole très marquée

Type 3 : paysage peu intéressant et identité viticole marquée

Type 4 : paysage peu intéressant et identité viticole peu marquée

L'ensemble du travail permet de faire ressortir l'identité viticole d'un vignoble tout en soulignant ses spécificités locales. Véritable outil d'aide à la décision, le SIG peut également être utilisé à des fins de recommandations ou de préconisations en fonction des projets ou des besoins du syndicat.

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS A PARTIR DES RESULTATS OBTENUS POUR LA PARTIE MERIDIONALE DE L'APPELLATION

AU NIVEAU DE L'APPROCHE QUANTITATIVE :

La numérisation commencée dans la partie sud de la zone fait apparaître des entités paysagères viticoles différentes (carte et tableau des Entités Paysagères Viticoles). Certaines communes sont divisées par cette première approche.

AU NIVEAU DES APPROCHES QUALITATIVES VISUELLES INTERNES ET EXTERNES :

Chaque entité paysagère viticole est précisée dans sa caractérisation à partir du travail de terrain d'observation visuelle. Ce travail permet entre autre :

- d'affiner la connaissance de chaque EPV,
- de confirmer ou non leur validité ou leur cohérence,
- de connaître leurs points positifs ou négatifs pour leur valorisation.

Les représentants des syndicats locaux d'appellation sont sollicités pour connaître au mieux les entités observées.

Chaque point d'observation est géo-référencé, les visuels photographiés. Géo-positionnement et clichés numériques sont ainsi intégrés à la base de donnée SIG.

Associées au travail de cartes, les descriptions visuelles permettent d'aboutir à la caractérisation et à l'identification par la délimitation d'**Unités Paysagères Viticoles (UPV)**. De dimension plus réduite que les premières délimitations réalisées à partir de l'approche quantitative, les UPV redécoupent le vignoble des Côtes du Rhône gardoises en révélant l'homogénéité du paysage par la viticulture. Au niveau de la partie sud de l'appellation, plusieurs UPV se distinguent. Elles se regroupent en quatre grands types :

Type 1 : identité viticole très marquée et intérêt paysager remarquable

Type 2 : identité viticole marquée et intérêt paysager favorable

Type 3 : identité viticole marquée et intérêt paysager peu existant

CONCLUSION : POUR UN USAGE DES PAYSAGES VITICOLES

Le SIG, ainsi que la typologie, deviennent des outils intéressants dans les stratégies de gestion de l'économie viticole locale. Ils peuvent être utilisés afin de proposer des actions spécifiques pour la valorisation de l'appellation Côtes du Rhône gardoises. En effet, l'outil cartographique créé peut être interrogé en fonction des besoins ou des projets (création de routes touristiques thématiques, points remarquables à aménager...). Il peut également être enrichi par d'autres informations comme des données géomorphologiques pour connaître les zones d'adéquation, "beau paysage" - "bon vin", ou encore des données sur l'état des lieux du patrimoine bâti².

Enfin, ce nouveau zonage de l'esthétique vitivinicole vient se superposer à un zonage déjà existant : celui de l'AOC. Il peut donc être utilisé afin de **préconiser certaines recommandations** sur des orientations à prendre en terme de maîtrise et d'usage du territoire viticole. Ces recommandations peuvent concerner :

- les acteurs, pour essayer de mobiliser les viticulteurs (visuel d'exploitation, pratiques culturales... notamment à travers les CTE) mais aussi les élus (prise en compte des paysages viticoles dans les projets d'aménagement, notamment les extensions urbaines ...)
- les unités paysagères viticoles, pour leur entretien, leur valorisation ou leur protection en fonction des outils juridiques disponibles.

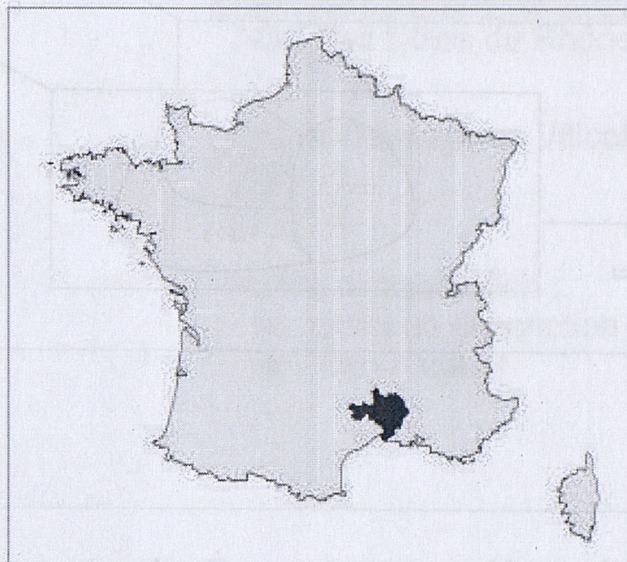
BIBLIOGRAPHIE

- GALAS J., ERGUY T., FABBRI L. (2002). Entre vignes et villes, quels paysages pour le Languedoc-Roussillon ?, *Actes du colloque de Castries, 22 septembre 2000*, 3-12.
- FABBRI L. (2001). Définition théorique des paysages viticoles. *Document de travail, Groupe National Paysages Viticoles*, 4.
- LE DU L. (1997). L'analyse du paysage en géographie : théories et méthodes. *Enquêtes Rurales*, 3, 21-34.
- MARTIN J.C. (2002). Saisons et richesse des paysages viticoles. *Progrès Agricole et Viticole*, 119 (1), 17-22.
- ROCHARD J., FOURNY N. (2001). Conduite de la vigne et paysage : un nouvel enjeu du 21ème siècle. *GESCO, compte rendu vol.1*, 179-185.

² Travail réalisé par le CAUE du Gard.

Carte de situation de la zone d'étude

Le département du Gard en France



L'AOC Côtes du Rhône gardoises

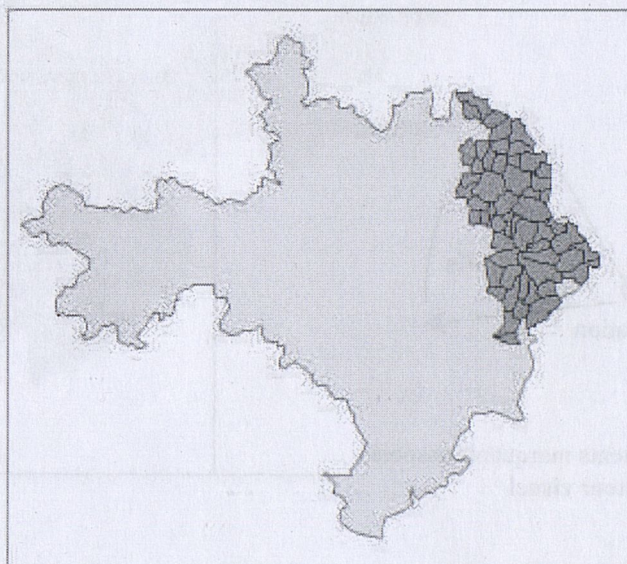


Schéma n°1 : approche quantitative des paysages viticoles

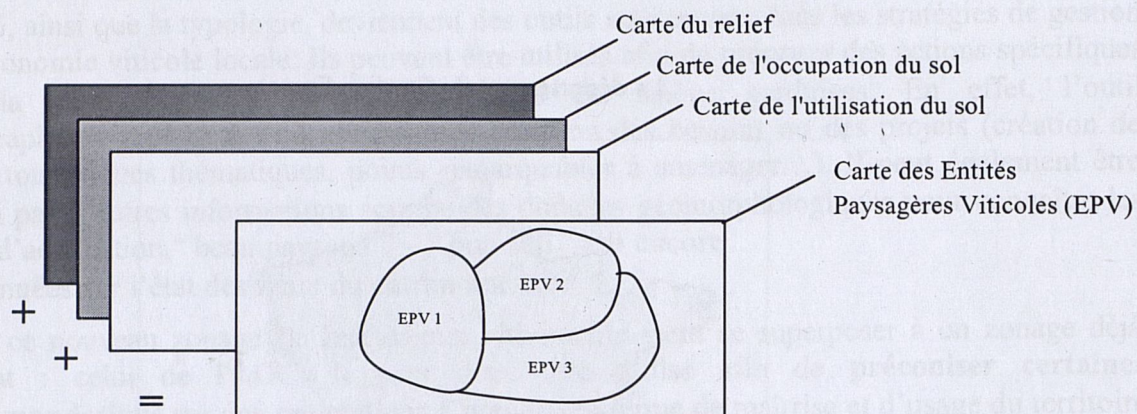


Schéma n°2 : approche qualitative des paysages viticoles

Analyse visuelle interne <i>Des vignes vers l'extérieur</i>	Analyse visuelle externe <i>De l'extérieur vers les vignes</i>
Point d'observation X₁ X₂ X₃ X_n : Éléments marquants associés ou retour visuel	Point d'observation X_n

Carte des Entités Paysagères Viticoles

AOC des Côtes du Rhône Gardoises



Entités Paysagères Viticoles



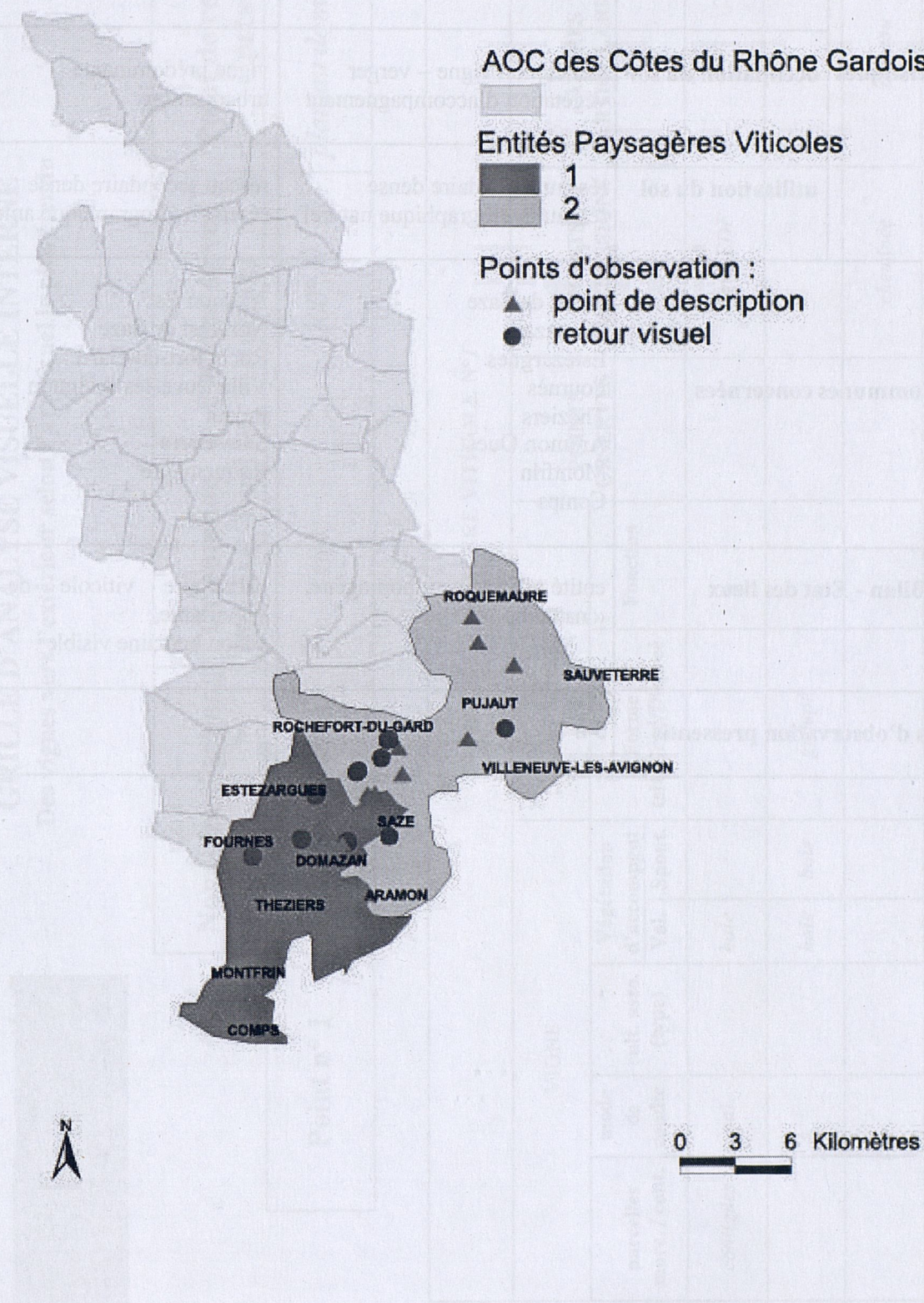
1



2

Points d'observation :

- ▲ point de description
- retour visuel



Pré-caractérisation des Entités Paysagères Viticoles (EPV)
Zone sud des Côtes du Rhône gardoises

		Entité paysagère viticole 1	Entité paysagère viticole 2
Caractéristiques	relief	plat - vallonné	marqué
	occupation du sol	association vigne – verger végétation d’accompagnement	vigne prédominante urbanisation
	utilisation du sol	réseau secondaire dense réseau hydrographique naturel	réseau secondaire dense réseau hydrographique aménagé
Communes concernées		Ouest de Saze Domazan Estézargues Fournès Théziers Aramon Ouest Montfrin Comps	Aramon Est Nord-est de Saze Rochefort-du-Gard Villeneuve-les-Avignon Pujaut Sauveterre Roquemaure
Bilan - Etat des lieux		entité relativement homogène, « naturelle »	parcellaire viticole de taille importante, action humaine visible
Points d’observation pressentis		5 à 7	6 à 9

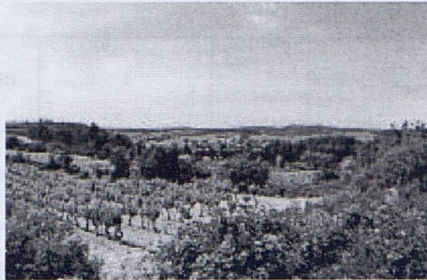


GRILLE D'ANALYSE VISUELLE INTERNE

Des vignes vers l'extérieur selon l'axe visuel le plus étendu

	Nom - localisation	Orientation de l'axe visuel	Etendue de vue (degré)	Point de retour visuel pressenti
Point n° 1	<i>sud de Sourillac Domazan</i>	<i>sud</i>	<i>200°</i>	<i>plateau dominant village</i>

	ENTITE PAYSAGERE VITICOLE N°1										
	VIGNE					BATI		POINTS OBSERVES	POINTS D'AGRESSIONS	AUTRES PARTICULARITES	INTERETS PAYSAGERS bon/moy/fble
	parcelles morc. / cont.	mode de condte	cult. asso. (type)	Végétation d'accompgnt		Forme Islé/Grpé/Disprcé	Fonction				
				Vol.	Spont.						
1 ^{er} plan	contigües	pal.		haie					ligne EDF		moy
2 ^e plan				haie	bois	groupé					moy
3 ^e plan									cheminée	plateau	moy



GRILLE D'ANALYSE VISUELLE EXTERNE

De l'extérieur vers les vignes

	Nom - localisation	Orientation de l'axe visuel	Etendue de vue (degré)
Point de retour n° 1	<i>chemin d'Aramon Domazan</i>	<i>nord - ouest</i>	<i>180°</i>

ENTITE PAYSAGERE VITICOLE N°1								
	Etendue		Limites				Lignes directrices	
	vaste / restreinte	homogène / hétérogène	proches / lointaines	ouvertes/ fermées	nettes/ floues	uniques/ multiples	inclinaison	organisation serrées/espacées
1 ^{er} plan	<i>restreinte</i>	<i>hétérogène</i>	<i>proches</i>	<i>fermées</i>	<i>floues</i>	<i>multiples</i>	<i>faible</i>	<i>serrées</i>
2 ^e plan	<i>vaste</i>	<i>hétérogène</i>	<i>lointaines</i>	<i>fermées</i>	<i>nettes</i>	<i>uniques</i>	<i>faible</i>	<i>espacées</i>
3 ^e plan								